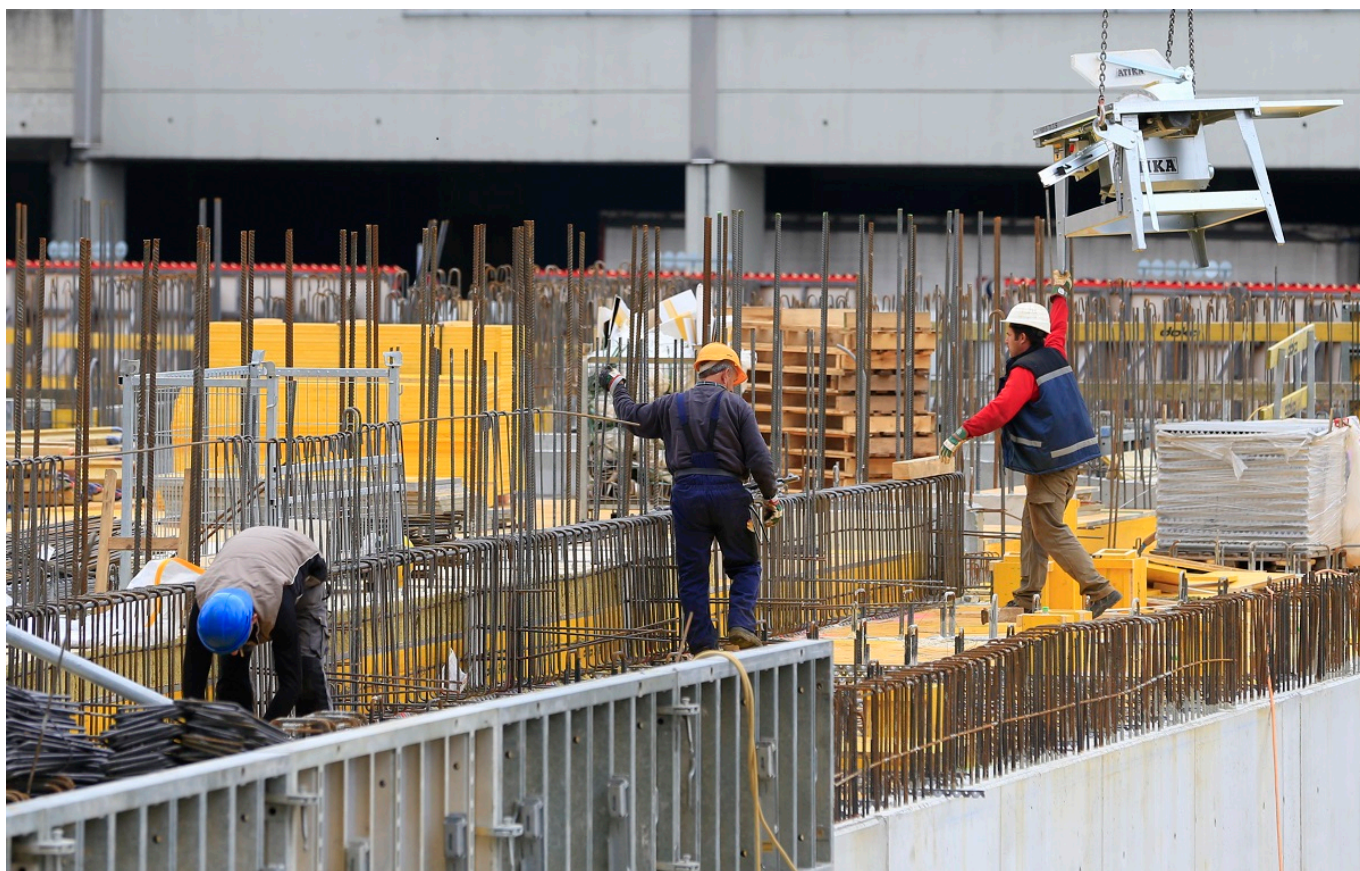


Le saviez-vous ? L'UE finance les dispositifs de chômage partiel de ses Etats membres

*Pour permettre aux européens de continuer à payer leur loyer, leurs factures et leurs achats de nourriture, l'UE contribue à assurer la stabilité dont l'économie a tant besoin. Via son instrument financier « **SURE** » (soutien temporaire atténuant les risques de chômage en cas d'urgence) la **Commission européenne** accorde jusqu'à **100 milliards d'euros de prêts** aux pays qui en ont besoin pour garantir que les travailleurs reçoivent un revenu et que les entreprises gardent leur personnel.*



Atténuer les conséquences sociales de la crise du coronavirus

En fournissant une assistance financière allant jusqu'à **100 milliards d'euros** au total, qui prendra la forme de prêts octroyés par l'UE aux États membres à des conditions favorables, la **Commission européenne** va emprunter sur les marchés financiers pour aider ses Etats membres à faire face à l'augmentation soudaine de leurs dépenses publiques destinées à préserver l'emploi. Plus précisément, ces prêts aideront les États qui le demandent à couvrir les coûts directement liés à la **création ou à l'extension de dispositifs nationaux de chômage partiel** et d'autres mesures similaires qu'ils ont mises en place pour les travailleurs indépendants en réaction à l'actuelle pandémie de coronavirus.

SURE : la démonstration concrète que l'Union fait la force

Pour les pays membres avec un taux d'endettement élevé, cet outil européen représente un accès facilité à des lignes de crédit et leur permet un niveau de dettes plus viable. Cela diminue aussi le taux d'intérêt. En effet, individuellement, les pays membres ne pourraient obtenir seuls des taux d'intérêt favorables sur les marchés. C'est pourquoi pour la première fois, la **Commission européenne** va financer les prêts aux États membres en empruntant sur les marchés financiers. La Commission accorderait alors les prêts aux États membres à des **conditions beaucoup plus favorables** pour ces derniers.

Maintenir le revenu des ménages, éviter les licenciements

Depuis le début de la pandémie près de **42 millions de travailleurs** en Europe ont fait appel à différents dispositifs de chômage partiel :

- 47,8 % en France
- 46,6% en Italie
- 26,9% en Allemagne
- 24,1% en Espagne

Le dispositif européen a pour but d'éviter les **licenciements** et de limiter le choc de la crise sur l'économie et le marché du travail. L'objectif est de **maintenir les revenus** des ménages, de préserver la capacité de production et de sauvegarder le capital humain des entreprises. Les États membres auront accès à cet outil une fois qu'ils auront fourni leurs garanties. Cet instrument sera alors opérationnel jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour en savoir plus

[Coronavirus : l'Europe ne fait rien ! Vraiment ?](#)